

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 368

présenté par
Mme Buis, rapporteure

ARTICLE 19

À l'alinéa 5, après le mot :

« priorité, »,

insérer les mots :

« de prévenir l'utilisation des ressources, puis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.